

## COMMUNE DE GYE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel NOISETTE, Maire.

Etaient présents : Michel NOISETTE, Daniel BOUCHON, Emilie BOUVARD, Christophe GEISEL, David RAMBEAU, Anthony RENAUX.

Excusés : Karine VANTILLARD, Laurent HASSOUX, Valentin PLONGUE. Maxime CHARLES donne procuration à Michel NOISETTE.

Absent :

Secrétaire : Emilie BOUVARD.

Date de la convocation : 01/07/2024

Le compte-rendu de la séance du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RENOUVELLEMENT ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE « TRAVAUX DE VOIRIE »**

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD 54 en partenariat avec le Département,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC),
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle.

#### **FETE PATRONALE – PARTICIPATION DES EXTERIEURS**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la fête patronale aura lieu les samedi 24 et dimanche 25 août 2024.

Le conseil municipal décide de reconduire jusqu'à la fin du mandat les prestations lors de la fête patronale annuelle, à savoir :

- Le samedi soir :
  - Repas offert aux habitants sur inscription,
  - S'il reste des places disponibles, inscriptions ouvertes aux extérieurs.
  - Feux d'artifice.

Les coûts des prestations ayant augmenté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer la participation des extérieurs à 20 € le repas à compter de 2024.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Rapport diagnostic de voiries.